

CHAPITRE X

RÉACCROCHER LES DÉCROCHEURS DÉCROCHÉS AUX DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN. L'IMPÉRATIF D'UNE PRISE EN CHARGE TOTALE DANS LE CAS DES JEUNES SOUS MAIN DE JUSTICE

Jean SANZANE*

Les jeunes sous main de justice ou sous protection judiciaire sont, dans le cadre de leur placement et de leur parcours judiciaire, éloignés des ressorts traditionnels de socialisation et perturbés dans leur processus d'insertion au sein de la société dans laquelle ils sont appelés à vivre. Ce contexte suspend *de facto*, et pour plusieurs d'entre eux, leur accès aux différents dispositifs de formation de droit commun. Pour tenter de combler ce vide, les services de la protection judiciaire, entre autres organismes et associations qui prennent en charge cette frange de la population qui dérange, recherchent des solutions selon les divers cas qui se présentent.

Pour ceux qui sont encore en âge scolaire, la Circulaire n° 2015-121 du 3/7/2015 relative au partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Justice, mentionne qu'il convient de garantir la continuité des parcours en permettant leur maintien dans leur statut d'élève ou de réintégrer ce statut. La circulaire prévoit aussi des mesures d'accompagnement vers des dispositifs de formation adaptés à d'autres situations, notamment pour ceux qui ne sont plus scolarisés depuis moins d'une année, depuis plus d'une année ou qui ont plus de 16 ans et sont sortis du système éducatif

* ATER à l'UPFR Sports de Besançon, Université de Franche-Comté, membre du laboratoire C3S (Culture, Sport, Santé, Société), EA 4660.

sans diplôme ou uniquement avec le diplôme national du brevet ou le certificat de formation générale.

À côté de ces cas caractérisés surtout par l'existence de possibilités, même fragiles, de réintégrer des dispositifs de droit commun, se trouvent des jeunes sans activité scolaire, sans formation et qui ne rentrent dans aucune des cases précédemment citées. L'accompagnement sous main de justice vers des dispositifs de droit commun apparaît comme beaucoup plus complexe. Une analyse des parcours individuels montre que très peu se sont dirigés ou se « dirigent [...] vers [...] des structures spécifiques ou de validation de leur désir d'emploi, [...] connotés d'une image scolaire qu'ils rejettent » (Fourier, 2000, pp. 161-167). Et au moment où, prenant conscience de chiffres alarmants (chaque année, environ 140 000 jeunes sortent du système éducatif sans diplôme, le taux de chômage est de 22 % parmi les 25-29 ans sans diplôme et 71% des jeunes déscolarisés sont sans emploi), les pouvoirs publics tentent de mobiliser les voies et moyens pour inverser la tendance en érigeant le décrochage en une grande cause nationale, ce chapitre montre que le traitement de ce dernier ne saurait se faire sans le développement d'une matrice de compréhension du problème dans sa globalité. L'accompagnement des publics encore plus éloignés d'une insertion classique du fait d'une situation de handicap ou de privation de liberté montre que les dispositifs qui en découlent, dits de « réaccrochage » (Ferréol, 2006, p. 11), convoquent les notions de *prévenir* et de *guérir* dans une complémentarité qui oblige à prendre en compte une cohérence temporelle (avant, pendant et après) dans le traitement du décrochage, entre autres.

Ces dernières années, l'insertion professionnelle est particulièrement sollicitée et surtout dans des dispositifs « *de seconde chance* ». Dans ce rapport au monde du travail, le placement en institution, entre mission de garde et d'éducation, n'échappe pas au débat sur la question de l'utilité sociale des lieux de privation des libertés et de la personne détenue ou gardée. Conformément à la mission de garde, la personne gardée vit entre prescriptions et interdictions. Le dispositif délimite des espaces (salle à manger, chambre à coucher, salle de sport, atelier de travail) où injonction et privation se cumulent. Tout ce travail de privation et d'autorisation permet d'obtenir des savoirs qui servent de prise aux pouvoirs de l'institution qui use « *des méthodes qui permettent le contrôle minutieux des opérations du corps, qui assurent l'assujettissement*

constant de ses forces et imposent un rapport de docilité-utilité »
(Foucault, 1966, p. 13).

Or, depuis que les sociétés s'interrogent sur le sens de la peine, l'incarcération ou le placement en institution ne se résume plus seulement à une mission de garde. Le sort et l'avenir de celui qui est gardé ont considérablement nourri et nourrissent encore des questionnements et tiennent en haleine décideurs et chercheurs. Des auteurs tels Cesare Beccaria (Beccaria, 1764, pp. 63-65) et Jeremy Bentham (Bentham, 1780, pp. 44-49), entre autres, apparentaient déjà la peine à une sorte de traitement, et les idéologies humanitaires ont fait raisonner pendant longtemps un son de cloche appelant à faire en sorte que la punition soit bénéfique pour le délinquant et, par ricochet, pour la société. Aujourd'hui, le besoin de remobiliser les jeunes délinquants, le fait d'investir la question de leur formation, le vœu d'entretenir leur employabilité et de les outiller dans la construction de leur projet relève de ces idées humanisantes. L'utilitarisme du placement autorise l'utilisation de toutes les voies et moyens socialement recommandables et fait de l'établissement un espace qui offre au jeune de s'affranchir de son ancienne vie et d'ériger de solides fondations d'une nouvelle.

À la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ), les Unités éducatives d'activités de jour (UEAJ) sont à l'avant-garde de cette prise en charge spécifique visant à remobiliser ces jeunes dans une étape qui se veut préparatoire au raccrochage à un dispositif de droit commun. Ceux qui y sont accueillis bénéficient de dispositifs d'accompagnement adaptés à leur situation : prendre en compte leur vie sociale, respecter le cadre judiciaire qui régule leur placement en institution et penser le raccrochage du jeune en tenant compte des fragilités mais aussi des atouts que lui confère leur situation. Elles veillent à la prise en charge éducative des jeunes à la journée en leur inculquant le sens d'une organisation permanente, sous la forme d'activités de jour, d'un ensemble structuré d'actions qui ont pour objectifs le développement personnel, la promotion de la santé et l'intégration sociale. Selon les orientations, les activités médias qui permettent d'atteindre cet objectif peuvent être de type scolaire, professionnel, culturel ou sportif.

∴

I. SPÉCIFICITÉ DE LA STRUCTURE

A. Contexte et méthodologie

En organisant la rencontre avec l'intervenant ou l'éducateur technique autour d'une activité professionnelle, les structures, choisissent d'emprunter une activité média qui, s'inscrivant dans une logique optimaliste de la prise en charge, essaye à la fois de cadrer, d'accompagner, de former et d'insérer. Les jeunes qui sont accueillis cumulent des handicaps. Ils viennent pour la plupart de familles déstructurées, sont en difficulté d'insertion et présentent de sérieux risques de désocialisation et de marginalisation. Le premier objectif de leur placement, c'est-à-dire le travail éducatif, est déjà rendu difficile. De l'aveu du directeur de la PJJ, Philippe-Pierre Cabourdin, lors de son discours à l'École nationale, le 2 juillet 2010 à Roubaix, plus un jeune a des problèmes de natures différentes en matière de santé, de maîtrise des savoirs de base, de gestion de ses émotions, et plus il est difficile d'aborder frontalement avec lui les modalités de sa prise en charge. L'impératif ici semble être de recréer une relation éducative et ouvrir la voie à un accompagnement vers les ressorts sociaux pouvant permettre leur épanouissement sur le long terme. C'est pour cette raison que les professionnels sont sans cesse à la recherche des supports, des détours dans le but de fonder cette relation, avec en arrière fond l'idée de restaurer la confiance dans l'adulte et dans le monde qui l'entoure. La prise en compte de ces éléments aussi dynamiques que complémentaires apparaît alors comme un prérequis à tout travail qui se donnerait pour mission de ramener de tels jeunes vers des dispositifs de droit commun.

Pour rendre compte de cette mission de réaccrochage, cette cause commune de la prise en charge, nous nous sommes rendu au siège d'une UEAJ située à Lorient. Celle-ci accueille des mineurs (filles et garçons) de 15 à 18 ans mais souvent aussi des mineurs de moins de 15 ans dont l'accueil est limité dans le temps. Elle organise la prise en charge autour de l'activité « *mécanique de réparation* ». L'équipe pédagogique, essentiellement constituée d'intervenants techniques, assure la mise en œuvre d'actions de préformation, de formation et de préparation à la vie professionnelle autour d'un atelier lancé en 2010 et qui consiste en le réemploi et le recyclage de vélos abandonnés en déchetterie, offerts par des particuliers ou trouvés sur la voie publique. De nombreuses phases d'observation ont été nécessaires et notre participation a souvent été sollicitée durant nos deux années de stage en tant que simple participant ou

pour aider à la mise en œuvre de certaines actions. Cette proximité nous a surtout permis d'interroger le directeur de la structure, les éducateurs (sportif, technique et de la vie quotidienne, sept au total, et de nous entretenir avec une dizaine de jeunes. Avec deux groupes de six, conduit chacun par un intervenant technique, l'institution voit défiler ainsi une quarantaine de jeunes chaque année, un chiffre en constante augmentation depuis le lancement des activités en 2001.

B . Naissance du projet

S'étant greffé sur une initiative intercommunale qui consistait à encourager la pratique des modes de transport doux en aménageant davantage les pistes cyclables du territoire de l'agglomération, le projet permet aujourd'hui de réviser les nombreux vélos déposés par les habitants. Après réparation, ils sont ensuite prêtés ou donnés aux jeunes du service civique, à un public d'adultes en difficulté d'insertion ou encore aux associations et autres travailleurs sociaux.



Un local plus étendu, mis à disposition par la Ville, permet d'exposer les produits. Situé dans une zone, à l'origine, délaissée par les habitants, le local à vélo a recréé une dynamique qui permet de réinvestir ce flan du quartier à l'occasion de différentes manifestations. Le projet s'est implanté aussi au cœur de la ville. Un atelier « *mécanique et services vélo* » y emploie environ six personnes à temps partiel sur les deux sites.

Que ce soit sur les deux sites du centre-ville ou sur le local alloué par la municipalité, les activités sont pensées pour revêtir un caractère participatif. Les usagers cyclistes sans restriction aucune et

désireux d'acquérir une certaine autonomie entament une démarche, dans le but d'entretenir leur bicyclette. Ils sont accompagnés, s'ils le souhaitent, par des réparateurs expérimentés et les jeunes. Cet échange tripartite permet de découvrir tout sur le vélo et de se familiariser avec le milieu professionnel. Quant aux habitants qui sollicitent les services des ateliers, la convivialité qui est de mise dans les ateliers doit leur donner l'envie de mieux comprendre le fonctionnement d'un vélo, d'apprendre à réaliser les gestes nécessaires à l'entretien courant, et de transmettre à leur tour. Les ateliers sont équipés afin de permettre plusieurs réparations simultanément et, le fonctionnement général est régi par un règlement intérieur, concernant l'accès à l'outillage, le coût de certains objets consommables (câble, gaine, chambre à air, etc...) et des pièces issues du stock. Depuis quelques mois, d'autres acteurs ont rejoint l'aventure et apportent leur pierre à l'édifice : ce sont des centres de formation, l'école supérieure d'art, l'IUT, les établissements d'enseignement technique et divers organismes œuvrant dans le tri sélectif et le recyclage.

Pour des jeunes dont les récits de parcours montrent de réelles difficultés à rentrer dans un mouvement collectif de socialisation, la formation manuelle et professionnelle apparaît alors comme un levier susceptible à la fois d'atteindre cet objectif et de prendre en compte des singularités. Durant le temps de leur fréquentation de l'atelier, lui-même lié à la durée de leur placement en institution, les jeunes doivent respecter un engagement assez strict. Ils sont en effet soumis à un emploi du temps hebdomadaire avec un accent particulier sur la ponctualité, la sécurité et l'investissement quotidien dans les tâches qui leur sont confiées. Il s'agit ici de mettre le jeune dans les conditions favorables afin qu'il se familiarise avec un rythme qui le rapproche de celui de la moyenne des travailleurs vivant en société.

Cette temporalité imposée peut apparaître d'emblée comme très contraignante. Mais elle vise aussi et surtout, à susciter un minimum de volonté d'emprunter cette nouvelle voie et de se conformer aux exigences de cet engagement. Après tout, raccrocher un jeune au wagon de la société c'est aussi en faire un « *acteur responsable, capable de construire un projet face aux difficultés qu'il rencontre, et suffisamment autonome pour les surmonter* » (Domingo, 2012, pp. 4-7). Une philosophie politique qui fait de la participation active de l'individu à sa prise en charge un crédo pour

tout projet qui se veut pérenne et efficace. Elle repose sur l'idée qu'il faut travailler avec le jeune dans la perspective qu'il prenne conscience, apprenne à reconnaître et à utiliser ses pleins potentiels car il importe, après avoir repris confiance en soi, d'être capable de se mettre en scène dans l'optique de se conduire selon les normes sociales (Goffman, 1956, p. 76). L'insertion reste et demeure une équation qui doit se résoudre dans le concert d'une cause commune, tout en prenant en compte, de la part du jeune, son désir de changement de perspective.

II. UN MÉDIA ÉDUCATIF TOTAL

A. Dans un premier temps, l'obsession de l'ouverture

Le travail en réseau et la recherche des partenaires constituent un axe particulièrement important dans la mise en œuvre du projet. En cherchant à mobiliser impérativement un réseau d'acteurs, la philosophie politique de l'établissement portée par le projet « *vélo pour tous* » met un terme à l'isolement dans lequel l'institution est plongée dès les premiers moments qui ont suivi son implantation dans le quartier. Depuis son ouverture, l'établissement s'est comporté tel un petit atelier accueillant des jeunes en formation sur une période déterminée. Les premières rumeurs, faisant état de la création d'un point d'accueil pour jeunes en difficulté dans le quartier, ont mis en évidence l'opposition des riverains qui craignaient déjà pour leur sécurité et ne voulaient surtout pas de « *délinquants comme voisins* ».

L'établissement a néanmoins pu ouvrir mais non sans concessions : des garanties en matière de sécurité ; des promesses selon lesquelles les portes de l'Établissement resteraient toujours fermées, qu'aucun jeune ne devrait pouvoir sortir sans être accompagné et que les clés devraient être tenues uniquement par les éducateurs. Dès les débuts, l'établissement et l'ensemble de son personnel ont mis un point d'honneur à se faire accepter dans le quartier, ce qui signifiait se faire discret et fondre dans le paysage. Cela est encore perceptible aujourd'hui. Le bâtiment où a lieu l'accueil ne dévoile rien sur sa façade, pas plus sur les hangars qui lui sont attachés et qui abritent les premiers ateliers. Rien ne le distingue des bâtiments situés aux alentours, et les premiers objets fabriqués par les jeunes ont été exposés derrière la portée d'entrée, dans une pièce qui tient lieu de salle d'attente pour les visiteurs.

Cette stratégie, à laquelle l'établissement s'était résolument plié, est connue comme un des multiples mécanismes rencontrés dans la plupart des cas de cohabitation "forcée" entre des entités hostiles mais obligées de cohabiter. Un tel système tient tant bien que mal car, à côté de l'établissement qui essaie de ne pas attirer l'attention, Philippe Combessie note que les riverains « *se rendent aveugles et sourds à ce qui pourrait leur rappeler la nature du bâtiment qu'ils côtoient de si près* » (Combessie, 1996, p. 38). Le projet « *Vélo pour tous* » pensé avant tout comme une formation humaine permet d'investir diversement une problématique globale de la place du jeune et de l'institution dans son environnement. Ce nouveau paradigme s'appuie sur l'idée qu'il est difficile de penser la réinsertion sans un minimum de coprésences et d'échanges avec les riverains, d'autant que ceux qui sont décrochés des outils de droit commun le sont aussi pour le tissu social auquel ils ont du mal à s'agripper.

B – Dans un second temps, le travail manuel plutôt que l'ennui scolaire

La formation professionnelle ou le travail manuel apparaît comme l'une des solutions permettant de répondre à un besoin très souvent affiché par ces jeunes : l'autodétermination et le besoin de gagner très rapidement sa vie. Ceux placés en institution ont parfois un parcours scolaire si déstructuré qu'un retour sur les bancs de l'école n'est pas la solution la plus simple à envisager, en tout cas pas dans l'immédiat. Et cela tombe bien. En France, la formation professionnelle se veut au cœur des grands enjeux économiques : c'est, pour les entreprises, un levier majeur de formation des futurs employés et pour les personnes sans emploi et sans diplôme, l'occasion d'acquérir des compétences susceptibles d'ouvrir la voie vers l'insertion sociale et professionnelle :

« Moi à l'école, je me suis toujours ennuyé. J'en avais marre de rester là à rien faire. Je perdais mon temps. D'abord, je ne comprenais rien à ce que les profs disaient, et eux-mêmes on dirait qu'ils n'avaient pas envie d'être là »
(Ilan).

À l’instar d’Ilan, les jeunes placés étant pour la plupart des dégoûtés et ou des déboutés du système scolaire et donc majoritairement sans diplôme, leur entrée sur le marché de l’emploi dépend d’abord de leur qualification. Or, des études sur le décrochage scolaire mettent en évidence les caractéristiques suivantes relatives au public concerné : ce sont pour la plupart des jeunes « *venant des familles défavorisées et dysfonctionnelles, dans une situation socio-économique précaire* », d’autres « *issus de familles favorisées* », d’autres encore « *centrés sur les métiers qui considèrent que les connaissances transmises par le milieu scolaire sont inutiles* » (Muller, 2006, p. 3). Pour la plupart imprégnés par des problématiques sociales diverses, le fait de se former à un métier qui ne sollicite pas trop d’effort intellectuel, d’apprécier son travail au fil de sa réalisation et de recueillir les fruits presque instantanément, semble être la source profonde de leur motivation.

C – Dans un troisième temps, la mécanique à l’ancienne pour entretenir le lien social

Nous évoquerons la mécanique à l’ancienne, ici en opposition à la mécanique moderne. La différence entre les deux réside dans le fait qu’à l’heure de l’électronique, le travail qui jadis était fait manuellement est maintenant exécuté en grande partie par des robots en moins de temps et pour un résultat bien plus important. Dans un article du site internet *Les Echos.fr*, il est fait état des métiers les plus concernés par l’automatisation. Le secteur ouvrier dans son ensemble subit de plein fouet les effets du passage à l’électronique. Et qui dit électronique dit le plus souvent de la virtualité, de la distance là où jadis les ouvriers se côtoyaient et échangeaient (Ruello, 2017).

Si dans d’autres domaines, les relations virtuelles se sont substituées aux relations en coprésences, y apportant même parfois des améliorations, dans le domaine de l’accompagnement social, il est difficile d’envisager un remplacement de l’humain par un rapport à l’électronique ou à la robotique. La conséquence immédiate d’une telle situation n’est autre que la distanciation et la rupture du lien. Et c’est en cela que la mécanique dite à l’ancienne préserve les rapports en coprésence susceptibles de constituer un meilleur contexte pour l’apprentissage et la transmission. Pour illustrer l’importance de la coprésence dans l’accompagnement social, nous partons d’un cas concret. Pendant que nous menions cette enquête, nous avons été

amené à observer plus précisément la journée de travail de Younès, encadré par Pierre, un intervenant technique.

L'enquêteur : Tu savais aller à vélo, toi Younès ?

Younès : Non, ça ne m'intéressait pas particulièrement.

L'enquêteur : Et pourquoi t'intéresser aux vélos maintenant ?

Younès : Ça fait partie de ce qu'on nous demande de faire. Mais moi ce n'est pas le vélo que je rêve de conduire, c'est une BM ou rien du tout.

L'enquêteur : T'aurais voulu travailler dans un garage de voitures ou on répare des BM ?

Younès : Non, moi c'est conduire, frimer au volant d'une BM. Ça ne m'intéresse pas de devenir un mécano.

L'enquêteur : C'est pourtant toi qui a choisi d'assister aux ateliers, non ?

Younès : Oui, mais c'est parce que tous mes copains viennent ici et il y a une bonne ambiance.

L'enquêteur : C'est quoi une bonne ambiance ?

Younès : C'est parce qu'on n'a pas l'impression qu'on travaille vraiment. On n'a pas de pression, l'éducateur est cool.

L'enquêteur : Tu veux parler de Pierre ?

Younès : Oui c'est un mec bien. Il nous comprend. Il nous écoute. Il est cool. C'est notre grand frère. Il nous couvre tout le temps. Jamais, il ne nous a balancé au Directeur.

L'enquêteur : Et qu'est-ce que vous avez fait pour qu'il soit aussi bienveillant avec vous ?

Younès : C'est parce que nous aussi on est bon avec lui. On ne lui fait pas les choses à l'envers. On est direct.

L'enquêteur : Tu veux dire quoi par : on ne lui fait pas les choses à l'envers ?

Younès : *Par exemple, je sais que je ne retournerai plus jamais à la maison.*

L'enquêteur : Où ça ?

Younès : *Chez moi, chez mes parents.*

L'enquêteur : Et pourquoi ?

J'ai fait des choses qui ne sont pas bien dans le quartier et, si on me voit là-bas, on me tue.

L'enquêteur : Qui ?

Younès : *Les victimes. J'ai fait des conneries voilà. Et je sais que maintenant il faut que je me débrouille pour trouver un logement ici et du travail.*

L'enquêteur : Et pourtant tu disais que ton ambition, c'est d'acheter une BM.

Younès : *Oui c'est mon rêve. Mais Pierre nous apprend à réparer des vélos pour gagner beaucoup d'argent. Et si on travaille bien la BM ça viendra un jour « Inch allah ». [Un silence]. J'aime bien Pierre. Si j'avais eu un grand frère comme lui, je ne serais pas ici.*

Le métier d'éducateur repose essentiellement sur la relation directe entre le jeune et son éducateur et donc sur la communication qui est l'élément névralgique de cette relation. Younès, avant d'évoquer la nécessité de cette présence, a voulu nous faire croire que la motivation de sa présence aux ateliers était davantage à rechercher dans son rapport aux autres jeunes. Nous montrant son désintérêt pour les montages de vélo, il est pourtant là tous les matins et ce ne sont pas les échanges, peu nombreux, avec les autres jeunes qui le font venir là. C'est en discutant longuement avec lui qu'il parvient à évoquer le rôle que l'éducateur joue dans sa vie et à dévoiler du même coup les relations qu'ils ont nouées et qui semblent lui avoir fait beaucoup de bien. Les rapports mentionnant son comportement sont plutôt élogieux de jour en jour, et comparé au jeune garçon qui s'est présenté à l'UEAJ lors des premières visites, son comportement s'en trouve radicalement inversé. Parce que Younès est en présence d'un éducateur qui l'accueille convenablement, sait le confronter aux tâches journalières dans le respect de son état du jour et lui prête

beaucoup d'attention tout au long de sa journée, l'importance du travail éducatif en présentiel porté par la mécanique manuelle se trouve ici renforcer et nous fait dire que c'est un outil qui se prête idéalement au travail éducatif.

∴

La déscolarisation a d'abord été pensée comme le fait de ne plus être régulièrement inscrit dans une école ; ensuite, elle a été étendue à la notion de déscolarisation de l'intérieur, en intégrant, dans la catégorie des déscolarisés, des élèves qui, bien que physiquement présents dans l'enceinte scolaire, y sont absents mentalement. (Dray et Œuvrard, 2000, pp. 63-73). Le cas des jeunes sous main de justice ou de nombreux autres beaucoup plus complexes, sort de cette définition du simple décroché et se donne à traiter par des dispositifs qui nécessitent plus de temps, certainement plus de moyens et une relation en présentielle renforcée. Ces nombreux déplacements de la notion de décrochage mettent en évidence un certain dynamisme et l'idée que l'on ne saurait traiter la question du décrochage sociétal de manière générale sans prendre en compte la situation globale qui a servi de terreau à ce comportement et qui, si rien n'est fait, continuera à produire les mêmes effets.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BECCARIA Cesare (1991), *Des délits et des peines*, trad. fr., Paris, Flammarion (1^{ère} éd. en italien : 1764).

BENTHAM Jeremy (2005), *An Introduction to the Principles of morals and legislation*, Oxford, Clarendon Press (1^{ère} éd. : 1780).

COMBESSIE Philippe (1996), *Prisons de villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*, Paris, Les Éd. de l'Atelier.

DOMINGO Pauline (2012), « Introduction », *Informations sociales*, vol. 169, n° 1, février, pp. 4-7.

DRAY Dominique et ŒUVRARD Françoise (2000), « Un programme interministériel de recherche sur les processus de déscolarisation », *VEI Enjeux*, n° 122, septembre, pp. 63-67.

FERRÉOL Gilles (2006), *Décrochages scolaires et politiques éducatives. Évaluation d'une expérimentation : "le Lycée de toutes les chances."*

FOUCAULT Michel (1966), *Les Mots et les Choses*, Paris, Gallimard.

FOURIER Martine (2000), « L'orientation des jeunes en difficulté : quelques résultats d'une enquête de l'Oniseip », *VEI Enjeux*, n° 122, septembre, pp. 161-167.

GOFFMANN Erwing (1973), *La Mise en scène de la vie quotidienne. Tome 1 : La présentation de soi*, trad. fr., Paris, Minuit (1^{ère} éd. en anglais : 1959).

MINISTERE DE L'ÉDUCATION NATIONALE (2015), *Circulaire n° 2015-121 du 3-7-2015 relative au partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère de la Justice*, *Bulletin officiel* n° 30, 23 juillet.

MULLER François (2006), « Autour du décrochage scolaire. Quelques éléments », francois.muller.free.fr/articles/Décrochage%20Scolaire.doc

RUELLO Alain (2017), Révolution numérique : moins de 10 % des emplois menacés en France, *Les échos.fr*, janvier.